

Charte d'intégration des applications dans l'infrastructure réseau

Synopsis

Audience :

Ce document constitue les recommandations du Comité Télécoms sur l'intégration des applications dans l'infrastructure réseau (raccordement, résolution de noms, envoi de messages).

Il est destiné aux équipes projet au sens large, incluant les équipes en charge des projets informatiques et les maîtrises d'ouvrages.

Objet :

L'objet de cette charte est de fournir des recommandations aux équipes en charge de nouvelles applications, afin de faciliter leur intégration au niveau des infrastructures techniques de Veolia Environnement.

Cette charte détaille des sujets tels que le nommage des applications (URLs) et serveurs (noms de machine, organisation AD), ainsi que l'envoi de mails automatiques.

Résumé des principes d'application:

- Eviter l'utilisation des noms de racine Active Directory déjà existants lorsque l'application doit être indépendante.
- Utilisation des noms de domaine DNS existants.
- Utilisation des noms de domaines de messagerie interne pour l'envoi automatique de mails uniquement lorsque les serveurs sont raccordés au réseau du Groupe.
- Format d'utilisation des Identités dans les envois de messages par les applications.

Sommaire

1	Objet du document	3
2	Recommandations	4
2.1	Utilisation des noms de domaine DNS	4
2.2	Utilisation des noms de racine Active Directory	4
2.3	Utilisation des noms de domaine de messagerie.....	5
2.4	Utilisation des Identités dans les envois de messages par les applications.....	5
3	Caractéristiques du document	7
3.1	Identification	7
3.2	Historique.....	7
3.3	Mots clefs	7

1 Objet du document

L'objet de cette charte est de fournir des recommandations aux équipes projet de nouvelles applications au sens large, incluant les équipes en charge des projets informatiques et les maîtrises d'ouvrages, afin de faciliter leur intégration au niveau des infrastructures techniques de Veolia Environnement.

Cette charte détaille des sujets tels que le nommage des applications (URLs) et serveurs (noms de machine, organisation AD), ainsi que l'envoi de mails automatiques.

L'application de cette charte est à la libre appréciation des maîtrises d'ouvrage. Cependant, certains choix en terme de nommage peuvent s'avérer plus difficiles que d'autres à mettre en œuvre, voire ne pas être possible dans certains cas extrêmes.

En cas de doute sur l'interprétation de cette charte, des compléments d'informations peuvent être obtenus auprès des équipes techniques concernées chez Veolia Environnement.

Par ailleurs, certains choix de nommage (URL, noms de domaines ...) peuvent être sujets à validation par la Direction de la Communication Veolia.

2 Recommandations

Les recommandations détaillées ci-après sont issues du retour d'expérience de mise en production d'applications, et visent à éviter certains écueils parfois longs à résoudre lors de l'intégration de nouvelles applications dans l'infrastructure technique de Veolia Environnement.

2.1 Utilisation des noms de racine Active Directory

Cette recommandation vise à **éviter d'utiliser pour de nouvelles applications des noms de racine Active Directory déjà employés** (sauf si les serveurs applicatifs doivent être intégrés à une organisation Active Directory existante)

Les noms de machine Microsoft (serveurs et stations Windows) sont composés du nom court de la machine, suffixé par le nom du domaine dans l'organisation Active Directory.

Exemple : un serveur Windows de Veolia Environnement Kléber, de nom court W3KKLBLAN0x a un nom complet W3KKLBLAN0x.vecorp.group.ve.

Une application composée de nombreux serveurs peut nécessiter de monter une structure Active Directory à usage « interne », afin que les serveurs puissent communiquer entre eux. Cependant, cette structure Active Directory, pensée à l'origine comme « locale » à l'application, peut dans certains cas de figure devenir visible de l'extérieur.

C'est pour cette raison qu'il est souhaitable que le nommage de l'Active Directory ne soit pas en recouvrement d'autres noms (Active Directory d'Entités devant accéder à l'application, noms de domaines utilisés par ailleurs).

2.2 Utilisation des noms de domaine DNS

Cette recommandation consiste à **utiliser autant que possible des noms de domaines existants**, c'est-à-dire d'éviter d'introduire de nouveaux noms de domaines devant être résolus par l'ensemble des Entités du Groupe.

Un nom de machine apparaît sous une forme composée séparée par des points ('.'). Le nom de domaine se déduit d'un nom de machine en enlevant la première partie du nom, jusqu'au premier point.

Exemple : nom de machine : vector.veolia.net => le nom de domaine est : veolia.net

L'utilisation de noms de domaines existants est à privilégier à la fois pour les URLs et pour les noms de machines (lorsque ce ne sont pas des noms gérés par Active Directory).

*Exemple d'URL : http://vector.veolia.net/veolia (domaine veolia.net)
Exemple de nom de machine : portail.veolia.net (domaine veolia.net)*

2.3 Utilisation des noms de domaine de messagerie

Cette recommandation consiste à **limiter l'utilisation des noms de domaines de messagerie interne pour l'envoi automatique de mails uniquement lorsque les serveurs sont raccordés au réseau du Groupe.**

Elle concerne les applications générant des messages de façon automatique (mails vers les utilisateurs de l'application ou vers les exploitants).

Les adresses de messagerie employées comme 'émetteur' ne peuvent correspondre à un nom de domaine de messagerie interne que si les serveurs sont raccordés au réseau du Groupe, et émettent ces messages vers des MTA SMTP spécifiques de la messagerie dont dépend ce nom de domaine.

Exemple : Serveurs applicatifs envoyant de façon automatique des mails depuis une adresse de type « application.veolia.com ». Dans ce cas, ces serveurs doivent émettre les messages sur des MTA SMTP de la messagerie gérant le domaine « veolia.com ».

A l'inverse, des serveurs hébergés chez un prestataire non raccordé au réseau Groupe ne pourront pas émettre des messages dont l'adresse d'émission serait d'un domaine de messagerie du Groupe, que ce soit vers des utilisateurs du Groupe ou vers des destinataires extérieurs.

2.4 Utilisation des Identités dans les envois de messages par les applications

Il est recommandé que **chaque application utilise une adresse SMTP source spécifique associée à l'application.**

Ainsi, les messages générés par les applications de Veolia Environnement Corp utiliseront des adresses SMTP source au format 'application@veolia.com', où la partie 'application' référence le nom de l'application et peut être un nom composé tel que 'application.ve'.

L'adresse SMTP de l'utilisateur réel ne sera donc plus utilisée comme adresse source d'envoi du message.

Tous les messages émis par une application utiliseront la même adresse SMTP source, laquelle appartiendra au domaine de messagerie dont dépend l'application (veolia.com pour les applications VE Corp).

Tous les messages émis par une application seront remis à des MTA SMTP correspondant au domaine de messagerie auquel appartient l'adresse source d'envoi des messages.

S'il est souhaité de faire apparaître le nom de l'utilisateur de l'application ayant généré l'envoi du message, il sera permis d'**utiliser un Display Name** (nom affiché par le client de messagerie) **lié à l'utilisateur**.

Egalement, s'il est souhaité de pouvoir répondre au message généré par l'application, et si la réponse doit être adressée à l'utilisateur réel, l'application pourra renseigner dans le message SMTP le champ « reply to » avec l'adresse SMTP de l'utilisateur réel.

A titre d'exemple, l'application (fictive) dénommée « appcompta » de Veolia Environnement Corp utilisera l'adresse SMTP source appcompta@veolia.com dans les messages générés automatiquement.

Au niveau de la génération du message SMTP, cela correspond à :

MAIL FROM : <appcompta@veolia.com>

RCPT TO : <e-mail destinataire>

En admettant que cette application permette à un utilisateur connecté d'envoyer des messages à d'autres utilisateurs, l'application pourra renseigner le « Display Name » de chaque message avec le nom de l'utilisateur envoyant le message. Ainsi, le nom affiché en tant qu'émetteur du message au niveau du logiciel de messagerie des destinataires sera bien le nom de l'utilisateur ayant déclenché l'envoi du message.

Au niveau de la génération du message SMTP, cela correspond à :

MAIL FROM : <appcompta@veolia.com>

RCPT TO : <e-mail destinataire>

DATA

From: « Nom, Prénom » <appcompta@veolia.com>

(Où Nom et Prénom correspondent à l'utilisateur)

Si le fonctionnement applicatif prévoit que les destinataires du message puissent répondre à l'émetteur, l'application pourra renseigner le champ « reply to » du message d'origine avec l'adresse SMTP de l'utilisateur ayant lancé l'envoi du message.

Au niveau de la génération du message SMTP, cela correspond à :

MAIL FROM : <appcompta@veolia.com>

RCPT TO : <e-mail destinataire>

DATA

From: « Nom, Prénom » <e-mail de l'utilisateur>

(Où Nom et Prénom correspondent à l'utilisateur)

3 Caractéristiques du document

3.1 Identification

Nom fichier	Préconisations Groupe - Intégration des applications dans l'infrastructure v1.1.doc
Stockage	A définir
Date	20 mars 2007
Validation	Béatrice FONTAINE, Xavier DARIZCUREN

3.2 Historique

Version	Date	Rédacteur	Commentaires
1.0	16/03/2007	Olivier Marangon	Création
1.1	20/03/2007	Olivier Marangon	Modifications

3.3 Mots clefs

application; messagerie; principes; règle; SMTP; référence; références; préconisations